

DELIBERATION

CFVU-037-2015

Vu le code de l' ducation, notamment ses articles L.123-1   L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu la loi n 2013-660 du 22 juillet 2013 relative   l'enseignement sup rieur et   la recherche, notamment son article 116 ;
Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers ;
Vu le code des statuts et r glements de l'Universit  d'Angers,
Vu les convocations envoy es aux membres du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire le 24 juin 2015.

Objet de la d lib ration : Subvention du voyage culturel   Bordeaux : Association AEM CTP / ESTHUA

La commission de la formation et de la vie universitaire r unie le 29 juin 2015 en formation pl ni re, le quorum  tant atteint, arr te :

La subvention du voyage culturel   Bordeaux : Association AEM CTP / ESTHUA est approuv e.

Cette d cision a  t  adopt e avec 27 voix pour et 1 abstention.

A Angers, le 30 juin 2015

Jean-Paul SAINT-ANDRE

Le Pr sident de l'Universit  d'Angers



La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **6 juillet 2015**



NOM DE L'ASSOCIATION : AEM CTP
NOM DU PROJET : SEJOUR DECOUVERTE A BORDEAUX
DATES DE REALISATION DU PROJET : 21/22/23 OCTOBRE 2015

DESCRIPTIF DU PROJET

Voyage de découverte culturelle

Dans le cadre de la rentrée des promotions en Master 1 et 2 « Arts et Management de la culture, parcours Culture, Patrimoine et Tourisme », l'association AEM CPT organise chaque année pour ces deux classes un séjour de découverte culturelle de trois jours.

Le choix de la destination porte sur l'intérêt historique, culturel et patrimonial d'une ville de France et cette année, ce sont les villes de Bordeaux et de Saint-Emilion qui ont été sélectionnées. Les étudiants futurs Masters 2 dirigeant l'association AEM CPT sont les chefs de projet de ce voyage culturel puisqu'ils ont préétabli un programme complet du séjour, en collaboration avec le responsable de formation. Le programme prévoit notamment des activités culturelles, la rencontre d'acteurs de la ville, des visites guidées et commentées encadrées par un professionnel ayant un regard omniscient sur l'histoire et le développement progressif de la ville, afin d'en comprendre les enjeux culturels, économiques et touristiques.

ETUDIANTS DE L'UA PARTICIPANTS AU PROJET

Nom : Arnaud Prénom : Clarisse Etudes suivies : Master Culture, Patrimoine, Tourisme

60 participants attendus

VALORISATION POUR L'UNIVERSITE

Au sein de l'université d'Angers, l'IMIS ESTHUA forme depuis 1982 les futurs professionnels de l'ingénierie du tourisme et des services. Ses formations à la fois universitaires et professionnalisées associent semestres de cours et de stage, dans l'optique d'une meilleure insertion professionnelle. Sa culture de mobilité et d'ouverture qu'elle transmet à ses étudiants depuis sa création poursuit ce même objectif. C'est dans cette dynamique que la promotion en Master 2 "Management économique de la culture, option Culture, Patrimoine et Tourisme" organise un voyage d'étude à Bordeaux, ville touristique élue "Meilleure destination européenne" en 2015 et inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO. Ces étudiants étant formés à la gestion et au management de la culture, cette expérience sur le terrain sera l'occasion de faire le lien entre la théorie et les problématiques traitées en cours.

RESULTATS ATTENDUS OU RETOMBES POUR L'UNIVERSITE

Ce voyage d'étude a pour objectif d'enrichir le contenu de notre formation par une expérience sur le terrain. Celle-ci permettra d'avoir une approche concrète et une meilleure compréhension des enjeux d'une ville au rayonnement tant culturel que touristique. Ce voyage a ainsi pour vocation l'échange avec des acteurs du tourisme, de la culture et du patrimoine. La rencontre avec ces professionnels est l'occasion de porter un nouveau regard sur les problématiques traitées en cours et de se faire une idée précise de leurs métiers et des enjeux qui en découlent. De plus, ce voyage sera enrichi par des visites ciblées. Elles ont l'objectif de favoriser l'acquisition de nouvelles connaissances qui viendront compléter celles acquises en cours. Enfin, ce voyage a aussi pour but de fédérer les étudiants de première et deuxième années de Master, tous animés par une même volonté, celle d'œuvrer à la valorisation de la culture française.

AIDE DEMANDEE : 3220.00 €

AVIS DE LA COMMISSION VIE ETUDIANTE DU 16/06/2015

X FAVORABLE

MONTANT : 3220.00 €

BUDGET PREVISIONNEL

A présenter impérativement sous cette forme

DEPENSES			RECETTES		
Nature	Montant		Nature	Montant	
	en euros	% ^{age} total		en euros	% ^{age} total

1. HORS VALORISATION

<u>1. frais administratifs</u> (extension d'assurance, ...)	0		<u>1. Ressources propres de l'association :</u>		
<u>2. Matériel :</u>			Participants	3220,50 €	50%
Achat	0		Association		
Location	0		Vente de produits		
<u>3. Frais de déplacement</u>	2050 €	31,83 %	<u>2. Subventions publiques sollicitées :</u> (précisez le nom du financeur)		
			FSDIE	3220,50 €	50%
<u>4. Frais de séjour</u> (hébergement, catering, ...)			Collectivités locales		
Hébergement/petits-déjeuners	2520 €	39,12 %	Autres		
<u>5. Frais de mission, honoraires ou cachets</u>	0		<u>3. Subventions privées sollicitées :</u> (précisez le nom du financeur)		
<u>6. Droits d'auteur</u> (Sacem, SACD)	0		<u>Autres ressources attendues :</u> (précisez)		
<u>7. Communication</u> (affiches, flyers, mailing, ...)	0				
<u>8. Autres</u>					
- Rallye-découverte	240 €	3,73 %			
- Entrées musée	150 €	2,33 %			
- Pièce de théâtre	600 €	9,31 %			
- Visites guidées à Saint-Emilion	581 €	9,02 %			
- Maison Malhaud	300 €	4,66 %			

TOTAL DEPENSES	6441 €	100 %	TOTAL RECETTES	6441 €	100 %
-----------------------	--------	-------	-----------------------	--------	-------